

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 09-02-2016

Numéro de révision 5



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

---

<b>1.1 Identificateur de produit</b>	100854 Skid-No-More
<b>1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	amélioration de l'automobile
<b>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	ITW Evercoat a division of Illinois Tool Works Inc. 6600 Cornell Road Cincinnati, OH 45242 513-489-7600
<b>1.4 Numéro d'appel d'urgence</b>	CHEM TEL: +1-813-248-0593

## SECTION 2: Identification des dangers

---

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

<b>Classification conformément règlement (CE) no 1272/2008</b>	Non classé comme dangereux sous GHS
--	-------------------------------------

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Des étiquetages conformément au règlement (CE) n o 1272/2008.

<b>Pictogrammes</b>	No hazard symbols required
<b>Mention d'avertissement</b>	Mention d'avertissement pas nécessaire
<b>Mention de danger</b>	Pas de mentions de danger requis
<b>Conseils de prudence</b>	Pas de déclarations de précaution nécessaires
<b>Informations supplémentaires sur les dangers (UE)</b>	donnée non disponible
<b>2.3 Autres dangers</b>	donnée non disponible

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 09-02-2016

Numéro de révision 5

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

---

### 3.1. Substances

Pas applicable

### 3.2. Mélanges

Composant	Concentration	N CAS	(CE) No. 1272/2008	M-Factor	SCL
Diethylene glycol monobutyl ether	1,21	112-34-5	Eye Irrit. 2; H319	donnée non disponible	donnée non disponible
Ethylene glycol	1,88	107-21-1	Acute Tox. 4; H302	donnée non disponible	donnée non disponible

Pour le texte complet des mentions de danger-H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16

## SECTION 4: Premiers secours

---

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Ce produit ne présente pas de danger en cas d'inhalation. Par mesure de précaution, emmener l'individu à l'air libre à la suite d'une exposition atmosphérique si des symptômes apparaissent donnée non disponible
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien que cela devrait être inutile, verser du collyre liquide dans l'oeil quel que soit le niveau de danger. donnée non disponible
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et continuer à rincer à grande eau. Consulter un médecin si les symptômes persistent Laver les vêtements avant de les remettre.
<b>Ingestion</b>	Aucun danger dans des conditions d'utilisation industrielle normales. Ne pas provoquer le vomissement. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Porter cette fiche technique santé-sécurité à l'attention du personnel médical. En cas d'ingestion, consulter ou obtenir les conseils d'un médecin immédiatement - Ne pas faire vomir.
<b>Auto protection du secouriste</b>	donnée non disponible

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptôme** Voir la section 4.1

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note aux Docteur** Aucune information supplémentaire disponible en matière de secours d'urgence.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

---

### 5.1 Moyens d'extinction

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 09-02-2016

Numéro de révision 5

**Suitable extinguishing media** Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du gaz carbonique ou un produit chimique sec pour combattre un incendie. L'eau et la mousse peuvent produire de l'écume si c'est un liquide qui brûle, ce sont cependant des moyens pratiques d'éteindre l'incendie s'ils sont appliqués à la surface du feu. Ne pas diriger le jet d'eau sur le liquide chaud en train de brûler. Gaz carbonique Produit chimique sec

**Agents d'extinction non appropriés** donnée non disponible

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risques d'incendie et / ou d'explosion** Le produit ne peut s'enflammer que s'il est préchauffé à des températures dépassant le point éclair, dans un incendie par exemple.

**Produits de combustion dangereux** Gaz carbonique, Oxyde de carbone, Hydrocarbures

## 5.3 Conseils aux pompiers

**Méthodes et protection de lutte contre l'incendie** Ne pas s'approcher d'un incendie sans protection adéquate, ce qui comprend un appareil de respiration autonome et un équipement de protection complet.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Le personnel non-urgence doivent être dégagées de la zone.

**Pour les secouristes** Le nettoyage du produit déversé ne devrait pas avoir d'effets nocifs sur la santé. Suivre les recommandations en matière d'équipement de protection individuelle décrites à la Section VIII de cette fiche technique santé-sécurité.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** donnée non disponible

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Aucune directive particulière en matière de nettoyage. Rassembler et mettre à la poubelle. Utiliser un absorbant inerte comme le sable ou la vermiculite. Placer dans conteneur fermé et correctement étiqueté.

**6.4 Référence à d'autres sections** Référez-vous à la section 13 pour les informations de disposition

## SECTION 7: Manipulation et stockage

---

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune directive particulière concernant la manutention à cause de la toxicité. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Ranger dans un endroit frais, sec et aéré. Isoler des matières incompatibles. Entreposer dans un endroit frais. Eloigner de la chaleur, des étincelles et d'une flamme. Entreposer dans un conteneur fermé hermétiquement.

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 09-02-2016

Numéro de révision 5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) amélioration de l'automobile

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Des valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	ACGIH TLV-TWA	ACGIH STEL	IDLH
Ethylene glycol	39.4 ppm C	donnée non disponible	donnée non disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Il n'existe pas de limites d'exposition pour les composants de ce produit. Il est probable qu'aucun contrôle ne sera exigé pour assurer un environnement confortable à l'opérateur.

### Mesures individuelles de protection, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

**Appareil de protection des yeux/du visage** Aucune exigence particulière dans des conditions d'utilisation industrielles normales. Aucun

#### Protection de la peau

**Protection des mains** Aucune information disponible

**Autre protection cutanée** Pas normalement considéré comme présentant un danger pour la peau. Si certaines conditions d'utilisation présentent un risque de contact cutané, appliquer les règles d'hygiène. Se laver les mains et autres parties du corps exposées à l'eau et avec un savon doux avant de manger, boire et avant de quitter le travail.

**Protection respiratoire** Aucune protection respiratoire n'est exigée dans des conditions d'utilisation normales.

**Dangers thermiques** donnée non disponible

**Contrôles d'exposition environnementale** donnée non disponible

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	Gris
Odeur	
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	donnée non disponible
point de fusion/point de congélation (°C)	0
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	100
Point d'éclair	400

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 09-02-2016

Numéro de révision 5

<b>Taux d'évaporation</b>	donnée non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	donnée non disponible
<b>Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité</b>	
<b>Limites supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	donnée non disponible
<b>Limites inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	donnée non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	17,5 mmHg @ 68 °F / 20 °C (Water)
<b>Densité de vapeur</b>	Plus lourd que l'air. Les vapeurs qui se dégagent de ce produit auront tendance à se déposer et s'accumuler au niveau du sol.
<b>Densité relative</b>	1,1
<b>Solubilité(s)</b>	Complet; 100%
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	1.36
<b>Température de décomposition</b>	donnée non disponible
<b>Viscosité</b>	138,000 - 162,000
<b>Propriétés explosives</b>	donnée non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	donnée non disponible
<b>9.2 Autres informations</b>	donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

---

<b>10.1 Réactivité</b>	donnée non disponible
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	donnée non disponible
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Températures dépassant le point éclair de ce matériau combustible, plus étincelles, flammes nues, ou autres sources d'ignition.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Agents oxydant forts
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Gaz carbonique Oxyde de carbone Hydrocarbures

## SECTION 11: Informations toxicologiques

---

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosif/irritant pour la peau

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Des lésions oculaires graves ou d'irritation

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 09-02-2016

Numéro de révision 5

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Sensibilisation respiratoire/ cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## STOT - Exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## STOT - Exposition répétée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité donnée non disponible

### Données sur l'écotoxicité

Chemical Name	Numéro CAS	Toxicité pour Crustacés CE50	Toxicité pour les algues CEr50	Toxicité pour le poisson CL50
donnée non disponible				

12.2 Persistance et dégradabilité donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée

12.4 Mobilité dans le sol donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes donnée non disponible

12.7. Informations Complémentaires donnée non disponible

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 09-02-2016

Numéro de révision 5

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

<b>Description des déchets pour produit usé</b>	Le produit utilisé ou mis au rebut n'est pas un déchet dangereux selon la réglementation en matière d'environnement.
<b>Méthodes d'élimination</b>	Eliminer dans une décharge. L'élimination n'est pas soumise à une réglementation.
<b>Code d'élimination des déchets (s) (européenne du catalogue des déchets)</b>	W080112

## SECTION 14: Informations relatives au transport

---

### Transport terrestre:

<b>14.1 Numéro ONU:</b>	donnée non disponible
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies:</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport:</b>	donnée non disponible
<b>14.4 Groupe d'emballage:</b>	donnée non disponible

### Transport aérien:

<b>14.1 Numéro ONU:</b>	donnée non disponible
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies:</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport:</b>	donnée non disponible
<b>14.4 Groupe d'emballage:</b>	donnée non disponible

### Transport par mer:

<b>14.1 Numéro ONU:</b>	donnée non disponible
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies:</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport:</b>	donnée non disponible
<b>14.4 Groupe d'emballage:</b>	donnée non disponible

**14.5 Dangers pour l'environnement:** aucun

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** donnée non disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** donnée non disponible

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 09-02-2016

Numéro de révision 5

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	EINECS	SVHC
Ethylene glycol	Y	N
Diethylene glycol monobutyl ether	Y	N
Ammonia	Y	N
1,4-Dioxane	Y	N
Diethylenetriamine	Y	N
Acrylic acid	Y	N
Butylene Oxide	Y	N
Ethyl acetate	Y	N
Acrylonitrile	Y	N
1,3-Butadiene	Y	N
Ethylene oxide	Y	N
Acetaldehyde	Y	N
Solvent-refined light paraffinic	Y	N
Solvent-refined heavy paraffinic	Y	N

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

## SECTION 16: Autres informations

### Date de révision:

### Abréviations clés ou acronymes utilisés:

donnée non disponible

### Références et sources de documentation pour les données clés:

donnée non disponible

### Liste du texte complet des Positions H en section 3

H220 - Gaz extrêmement inflammable.

H221 - Gaz inflammable.

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H301 - Toxique en cas d'ingestion.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H311 - Toxique par contact cutané.

H312 - Nocif par contact cutané.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 09-02-2016

Numéro de révision 5

H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H330 - Mortel par inhalation.  
H331 - Toxique par inhalation.  
H332 - Nocif par inhalation.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H340 - Peut induire des anomalies génétiques.  
H350 - Peut provoquer le cancer.  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence

### Prévention

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Réponse

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### Stockage

P405 - Garder sous clef.

### élimination

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale pour les déchets dangereux.

AVIS: Les informations les présentes est considérée comme étant correctes à la date de publication de sources, qui sont considérées comme exactes et fiables. Comme il ne est pas possible de prévoir toutes les circonstances d'utilisation, les bénéficiaires sont priés de vérifier, à l'avance de nécessité, que l'information est courante, applicable et adaptée à leur situation